



## Interview de Marie Moisan Animatrice du réseau RAPPEL et responsable de projets précarité énergétique au CLER – réseau pour la transition énergétique



### « La transition énergétique est aussi un enjeu de justice sociale »

*Cette interview est la version longue de celle publiée dans le rapport d'activité 2019 du médiateur national de l'énergie.*

#### Comment le réseau RAPPEL est-il organisé ?

*Marie Moisan :* Pour sensibiliser et agir contre la pauvreté et la précarité énergétique dans le logement, le CLER et l'association Solibri portent et animent le réseau RAPPEL. Ce réseau est né en 2007, juste avant le Grenelle Environnement, à partir d'un constat des travailleurs sociaux qui voyaient une part grandissante de la population ne pouvant pas payer les factures d'énergie. Nous comptons plus de 1 000 membres avec des profils différents : certains viennent du secteur de l'énergie, d'autres de l'action sociale ou du monde de l'habitat. Cette diversité permet de comprendre les réalités professionnelles de chacun, de partager les expériences et les bonnes pratiques. Nous sommes soutenus par des partenaires financiers (Ademe, Anah, Fondation Abbé Pierre, AFD, Secours Catholique, EDF, Engie, Effy, Fondation Schneider Electric, et le fonds de dotation Solinergy) mais c'est vraiment à partir des échanges sur le terrain que nous pouvons comprendre les besoins locaux et militer pour des améliorations au niveau national. L'objectif est de réduire la précarité énergétique grandissante de nos concitoyens : près de 12 % d'entre eux sont concernés aujourd'hui !

#### Quel progrès ont été fait à ce sujet depuis la création de RAPPEL ?

*Marie Moisan :* Auparavant, les personnes en difficulté pouvaient bénéficier d'un tarif social de l'énergie géré par les fournisseurs historiques d'électricité et de gaz, et l'Anah proposait des aides. On a fait des progrès avec la mise en place du programme Habiter Mieux en 2010 : il a permis de prendre plus systématiquement en compte l'efficacité énergétique dans les travaux d'amélioration des logements subventionnés par l'Anah. La création du chèque énergie par la loi de transition énergétique pour la croissance verte en 2015 a aussi permis un apport de moyens aux ménages les plus défavorisés. D'une certaine manière – et la crise des Gilets jaunes l'a bien montré – il y a une plus grande reconnaissance du sujet de la précarité énergétique depuis quelques années. On se rend compte que la transition énergétique est aussi un enjeu de justice sociale.

Mais les moyens manquent pour être à la hauteur. Par exemple, Habiter Mieux n'adresse que très majoritairement les travaux d'efficacité énergétique des propriétaires occupants, ce qui laisse de côté tout le parc locatif. Le dispositif des CEE qui ne devrait être qu'un outil au service d'une politique d'efficacité énergétique semble être devenu LA politique. Il faudrait un plan ambitieux de rénovation thermique complète et performante des logements permettant un vrai saut quantitatif : malheureusement, le Gouvernement ne propose que des gestes isolés de rénovation, souvent avec une baisse des ambitions de réduction de consommation

d'énergie. La transformation du crédit d'impôts en prime n'optimise pas les aides publiques. Et, de toute façon, pour les personnes aux faibles revenus, le financement du reste à charge pour les travaux est un vrai problème. Certaines aides couplées à l'allocation logement qui permettaient auparavant de boucler un plan de financement ont été supprimées en 2018... Globalement, il y a un éparpillement des aides qui n'aide pas les ménages à comprendre comment faire. On a besoin de cohérence entre les moyens et les objectifs nationaux !

## Sur le chèque énergie, quelles améliorations espérez-vous ?

*Marie Moisan* : L'arrivée du chèque énergie a été bien accueillie car nous l'avons appelé de nos vœux. Pour l'instant, il reste imparfait. En effet, son montant nous semble encore trop faible, 150 euros par an en moyenne en 2019, alors que l'ONPE a montré qu'il faudrait viser 700 euros pour que les gens puissent sortir de la précarité énergétique. C'est important car, dans bien des cas, il s'agit quand même d'éviter des coupures d'accès au bien de première nécessité qu'est l'électricité, et d'éviter des problèmes de santé engendrés par les logements insalubres. De plus, 22 % des ménages qui le reçoivent directement chez eux via l'administration fiscale ne l'utilisent pas. Les pouvoirs publics disent que ce taux de non-recours n'est pas mauvais, mais nous pensons qu'on peut l'améliorer. Pour cela, il faudrait connaître ce taux par département et savoir plus finement qui touche et qui utilise – ou pas – le chèque énergie, afin de pouvoir mieux cibler l'information des ménages. Il est probable que certaines personnes ne comprennent pas son usage, ou jettent le courrier en pensant que c'est une démarche commerciale, ou ne veulent pas se sentir assistées. Il y a un vrai travail de terrain à mener.

## Qui peut réaliser ce travail local pour aider à lutter contre la précarité énergétique ?

*Marie Moisan* : Une vraie transition énergétique juste socialement impose de simplifier les dispositifs et de soutenir les acteurs de terrain qui accompagnent les ménages. Il y a là des métiers et des profils à développer ! De notre côté, nous œuvrons déjà au repérage des personnes en précarité énergétique grâce au programme Slime, porté localement par des collectivités locales : avec les acteurs locaux, on peut identifier les ménages concernés, les rencontrer et les orienter vers les acteurs relais (réseau FAIRE, agences locales de l'énergie et du climat, etc.) pour les aider à trouver une solution de long terme. On sait qu'il faut massifier les travaux de rénovation énergétique, mais il faut aussi pouvoir adapter à l'échelle la plus fine, c'est-à-dire faire dans la dentelle !

De plus, pour les aider les ménages en précarité énergétique à payer leur facture, il faudrait aussi que tous les fournisseurs abondent au fonds solidarité logement (FSL). Malheureusement, en dehors d'EDF et Engie qui sont en première ligne mais dont la politique de solidarité pourrait souffrir des logiques de concurrence dans les années à venir, les nouveaux fournisseurs n'ont pas de correspondants solidarité. On se retrouve donc avec des conventions partenariales qui ne sont pas signées ou qui le sont sans financement... Pourtant c'est une opération quasi blanche pour les fournisseurs d'électricité : s'ils abondent le FSL, ils reçoivent une compensation au prorata du nombre de clients. Tous les fournisseurs devraient mettre dans ce pot commun qui permet aux personnes en difficultés de payer leurs impayés : ce sont leurs factures qui seront ainsi honorées.